

CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Décision n°16-13 relative à la mise en œuvre de l'outil de gestion dédié à la formation des élus

Première modification : Accès à la base de gestion par les Caisses de Mutualité Sociale Agricole

Le Directeur Général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole,

Vu la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Vu les articles L 723-1 et suivants et articles R 723-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

Vu la décision du Correspondant Informatique et Libertés n° 12-10 en date du 20 avril 2012,

décide:

Article 1^{er}

Par décision CIL n° 12-10, il a été créé au sein des organismes de Mutualité Sociale Agricole (MSA) un traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est de gérer la formation des administrateurs et des élus locaux de la Mutualité Sociale Agricole, consistant dans la gestion des intervenants, des inscriptions et de la participation, le déroulement des sessions de formation et de leur évaluation.

La présente modification a pour finalité de permettre aux Caisses de Mutualité Sociale Agricole de pouvoir consulter le catalogue des formations destinées aux administrateurs et aux élus locaux et de créer les demandes de formation directement dans l'outil, ainsi que d'assurer leur suivi.

Article 2

Les informations concernées par ce traitement sont les suivantes :

- données d'identification (Nom, prénom, année de naissance, matricule ad hoc)
- données relatives à la vie personnelle (Adresse postale et courriel, n° de téléphone personnel, n° de téléphone portable)
- données relatives à la vie professionnelle (pour les intervenants : N° de téléphone professionnel, n° de portable, organisme, adresse professionnelle, courriel)
- autres : données relatives aux élus (Collège, caisses dont ils dépendent)

Les données sont conservées 5 ans après la date à laquelle le mandat doit prendre fin.

Article 3

Les destinataires de ces données sont la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole et les Caisses de Mutualité Sociale Agricole.